



Après la Flèche (cf. Dans la Sarthe, un centre hospitalier ne pratique plus d'avortements), à l'hôpital de Fougères, l'accès à l'IVG est limité depuis le départ à la retraite d'un gynécologue. En moyenne, 4 à 5 avortement chirurgicaux étaient réalisés chaque mois, désormais un médecin à temps partiel en assure un ou deux. « *Les deux autres praticiens invoquent leur clause de conscience* ». Les femmes qui demandent à avorter sont renvoyées sur Rennes.

Après la polémique soulevée par le Président du Syndicat des Gynécologues et obstétriciens au sujet de cette clause de conscience (cf. « Retirer la clause de conscience dans le cadre de l'IVG, c'est contraindre les médecins à en faire », Le Dr Bertrand de Rochambeau ne remet pas en question ses propos à titre personnel et Dr Rochambeau : "J'accepte de me battre pour ces médecins qui ont de la considération pour le début de la vie"), une gynécologue, qui exerce en Ile de France depuis 15 ans et qui a souhaité rester anonyme, s'étonne : « *C'est complètement légitime et légal de ne pas pratiquer l'IVG. Ce n'est pas le rôle des ministres de condamner les propos d'une personne qui a ses convictions. On parle de la liberté des femmes mais il y a aussi la liberté de conscience qu'il ne faut pas oublier. Il y a la liberté des deux côtés* ». Ce sont ses collègues pratiquent les IVG : « *Je n'empêche pas les femmes d'avorter, c'est juste pas possible d'enlever cette vie dans le ventre de la mère. C'est pas anodin ni pour les femmes, ni pour les gynécologues qui les pratiquent. En tant que médecin, ça ne m'est pas possible de supprimer une vie humaine in utéro* ».

Interrogée par BFMtv, la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, ne prévoit pas à ce jour de supprimer la clause de conscience des médecins concernant l'IVG. Elle a déclaré vouloir demander un « *état des lieux* » aux Agences de Santé concernant l'IVG pour s'assurer « *qu'il n'y a pas une augmentation du nombre de médecins qui font valoir la clause de conscience* » et que « *l'accès à l'IVG aujourd'hui est toujours aussi simple* ». Elle se dit rassurée « *que le nombre d'IVG en France reste stable depuis dix ans (...)* Ça veut dire qu'il n'y a pas de difficulté d'accès, mais par endroits, il y a certainement des difficultés d'accéder à l'IVG dans des délais raisonnables ».

Quant à elle, la Gynécologue interrogée envisage aujourd'hui d'adhérer au syndicat en signe de soutien.

Sources:

Afp (18/09/2018) - BFMtv, Jean-Jacques Bourdin (18/09/2018) - France Bleu, Céline Guétaz (17/09/2018)